

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical	
SEANCE DU 16 JUIN 2021 à 17h30	
Date de convocation : 08/06/2021 Affiché le : 24 JUIN 2021 Nombre de délégués : 36 Nombre de présents : 23 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 26	L'an deux mille vingt et un, et le seize juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : Absent	Crillon le Brave : Mme LIMET	Le Beaucet : M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : Absent
Aurel : excusé/a donné pouvoir	Ferrassières : M. BUSI	Loriol du Comtat : Excusé	Saint Christol : M. CAPDEGELLE	Vacqueyras : Excusée
Beaumes de Venise : Mme PONGE	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : M. TENON	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme FLANCHER
Beaumont du Ventoux : Excusé	Gigondas : Mme SOUCHIERE	Malemort du Comtat : Excusé	St Hippolyte le Graveyron : Mme FORESTIER	Villes/Auzon : excusé/a donné pouvoir
Bédoin : M. GROS	Lafare : Excusé	Mazan : absent	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : M. RASPAIL	La Roque Alric : M. LINHARES	Méthamis : Mme ZIANE COMBE	Saint-Trinité : M. BLANC	
Carpentras : Excusé	La Roque sur Pernes : M. BERNHARDT	Modène : absent	Sarrians : Mme FRANQUET	
Caromb : excusée/a donnée pouvoir	Le Barroux : Mme BERTHOMIER	Monieux : M. UGHETTO	Sault : M. RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Madame MICHELIER (Caromb) à Madame RAYMOND (Saint-Pierre de Vassols) ; Monsieur ROUET (Villes sur Auzon) à Monsieur RASPAIL (Blauvac) ; Monsieur JOUVE (Aurel) à M. BUSI (Ferrassières).

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel Jouve a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 06-2021 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Rapporteur : Michel Jouve

Vu les articles L5711-1, L5211-1, L 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport du Vice-Président,

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, par un vote à la majorité des suffrages exprimés ; le Président s'étant retiré au moment du vote,

Article unique :

Arrête le compte administratif 2020 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Gilles Vève

Transmis en Préfecture : **24 JUIN 2021**

Publication par affichage le : **24 JUIN 2021**

Exécutoire le : **25 JUIN 2021**